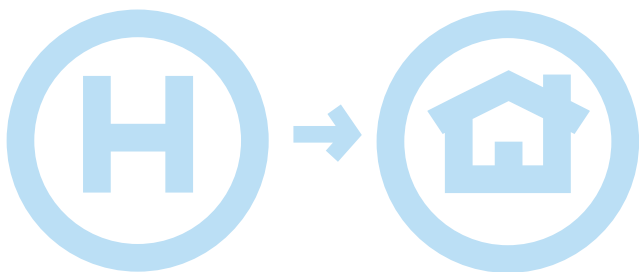




URPS infirmiers de Picardie

21, square Jules Bocquet
Logis du Roy - 80000 Amiens



Vous allez bénéficier d'un

acte chirurgical en ambulatoire

*Vous recevrez la visite
d'une **infirmière libérale** à votre domicile,
le soir même et le lendemain
de votre intervention*



Intervention de soins infirmiers post-ambulatoire à domicile

Objectifs

- › Sécuriser votre retour à domicile
- › Vous informer sur les suites opératoires
- › Assurer au besoin des soins post-opératoires précoces
- › S'assurer d'une bonne prise en charge de votre douleur

Sur prescription médicale

Le chirurgien ou l'anesthésiste de l'unité de chirurgie ambulatoire prescrira la visite d'une infirmière libérale à votre domicile le soir et le lendemain de l'intervention.

Vous pouvez faire appel à l'infirmière de votre choix.

Prévenez la dès maintenant que vous allez subir une intervention en chirurgie ambulatoire **et que vous bénéficiez de la prise en charge ISIPAD.**

ISIPAD en vidéo

Si vous êtes équipé d'un ordinateur avec une connexion internet, vous pouvez dès à présent visualiser un petit film détaillant votre parcours en chirurgie ambulatoire et votre prise en charge par ISIPAD.

A la fin de vos soins, vous devrez remplir un questionnaire de satisfaction en ligne ou découper le questionnaire ci-joint et le retourner à l'adresse indiquée sur celui-ci.

Rendez-vous dès à présent sur

<http://www.isipad-picardie.fr>

Nom d'utilisateur : **isipad**

Mot de passe : **patient**



Organisation

Dès à présent

Vous recevez la prescription de votre chirurgien et/ou anesthésiste et choisissez votre infirmière qui assurera les visites à votre domicile.

Prévenez-la dès que possible afin qu'elle puisse s'organiser.

Visualisez éventuellement la vidéo qui vous expliquera votre prise en charge ISIPAD

J-1 : veille de l'intervention

L'unité de chirurgie ambulatoire vous contacte pour vous confirmer l'horaire de l'intervention et s'assurer que vous avez bien contacté votre infirmière libérale.

Jour J : jour de l'intervention

L'unité de chirurgie ambulatoire vous remet la « fiche de liaison infirmière » à destination de votre infirmière libérale.

L'infirmière libérale assure sa première visite à votre domicile le soir de l'intervention :

- › Elle réitère les consignes post-opératoires,
- › Elle s'assure de la compréhension des consignes,
- › Elle assure le suivi post-opératoire,
- › Elle vous rassure si besoin, anticipe et suit l'évolution de votre état.
- › L'infirmière contacte éventuellement votre médecin traitant, avec votre accord.

J+1 : le lendemain de l'intervention

L'unité de chirurgie ambulatoire assure votre suivi par un appel téléphonique.

L'infirmière libérale assure sa deuxième visite :

- › Elle réalise si besoin les soins prescrits,
- › Elle contacte le référent de l'unité de chirurgie ambulatoire si nécessaire.

Règlement

Vous ne réglez pas l'infirmière pour ces 2 visites.

Les soins post-opératoires prescrits en supplément (injections, pansements, ...) suivront le circuit de facturation « Sécurité Sociale ».

Questionnaire de satisfaction ISIPAD 2

	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait
Prise en charge ISIPAD				
Explications du chirurgien				
Prise de RDV avec l'infirmière				
Accès à la vidéo				
Contenu de la vidéo				

Prise en charge par l'Unité de Chirurgie Ambulatoire				
---	--	--	--	--

Prise en charge par l'infirmière				
Prise en charge de la douleur				
Pertinence des conseils				

Réponses aux interrogations				
Sur l'opération				
Sur la douleur				
Sur le traitement				
Sur les recommandations				

Sentiment général :				
Plus-value apportée par ISIPAD				
Sentiment de sécurité				
Coordination ville/hôpital				
Ressenti général				

Vos suggestions